

L'édito

La lettre du SMICTOM

n° 11



Madame, Monsieur,

Je tiens à remercier les 24 élus du SMICTOM de Sologne qui m'ont reconduit dans mes fonctions de Président.

Cette collectivité, représentant 4 communautés de communes et Loreux soit 24 communes de Sologne, est chargée de la collecte et du traitement des déchets ménagers ainsi que de la gestion des 9 déchetteries et 9 plates-formes de déchets verts.

Le rôle de ce comité syndical avec l'appui des services administratifs et techniques est de mettre tout en œuvre pour avoir un service de qualité à un coût maîtrisé.

Son action est très importante concernant notre environnement. La législation en vigueur est de plus en plus contraignante.

À toutes et à tous je demande simplement de faire preuve de civisme pour laisser aux générations futures une planète propre.

Amicalement

Jean-Michel DEZELU,
Président du SMICTOM de Sologne

Les animations scolaires du SMICTOM de Sologne

Afin de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement, le SMICTOM de Sologne propose des animations aux écoles primaires et maternelles de son territoire.

Jordane BRIANCEAU, l'ambassadeur du tri du syndicat a rencontré 1 460 enfants lors de l'année scolaire 2013-2014.

Sur la base du jeu, les enfants apprennent les consignes de tri sélectif. Ils découvrent ensuite le parcours et le devenir du contenu de leurs bacs.

Le recyclage du plastique, papier, verre, métal est expliqué par le biais de différents supports (photos, objets recyclés). Les enfants peuvent à leur tour transmettre le message et sensibiliser leur entourage sur l'importance du tri.



Le tri en bref

Emballages recyclables

Bac à couvercle jaune



EN VRAC



Pour la collecte, les bacs doivent être impérativement sortis la veille au soir et sur la voie publique.

Ordures ménagères

Bac à couvercle bordeaux



DANS UN SAC



Consignes :

Les emballages recyclables doivent être déposés en vrac dans le bac jaune et les ordures ménagères dans des sacs dans le bac bordeaux.

Cas particuliers des emballages plastiques

- Je trie uniquement les bouteilles et flacons : bouteilles d'eau, flacons de liquide vaisselle, gel douche ou shampoing, bouteilles d'huile...
- Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac.

Plastiques refusés : tous les autres emballages en plastique

- **Vaisselle jetable** (assiettes, gobelets, couverts...),
- **Sachets alimentaires** (de biscuits, café, chips...),
- **Barquettes** (de jambon, œufs, fruits, fromage...),
- **Tubes souples** (de mayonnaise, dentifrice...),
- **Pots** (de yaourt, crème fraîche, fromage blanc...),
- **Films plastiques** (des magazines, packs d'eau...),
- **Objets divers** (Cd, polystyrène, plaquettes de médicaments, couches...)



Les papiers à trier



Les papiers sont à déposer **uniquement** dans les colonnes d'apport volontaire.

Actualités

Du nouveau pour la collecte du mobilier: Le SMICTOM de Sologne récupère les meubles dans le cadre du programme Éco-mobilier.

26 kilos par habitant chaque année, soit au total 1,7 million de tonnes, l'équivalent de 170 fois la tour Eiffel... C'est ce que représentent en France les produits mobiliers usagés.

Face à ce constat, le SMICTOM de Sologne a signé un contrat territorial de collecte avec Éco-mobilier, l'éco-organisme dédié à la collecte, au recyclage et la réutilisation des meubles usagés.

Ainsi, **à compter du mois de juillet à la déchetterie de Lamotte Beuvron**, vous pourrez venir déposer vos meubles ou parties de meubles dans une benne spécifique. La mise en place de bennes meubles sera progressivement déployée sur l'ensemble du territoire du SMICTOM de Sologne.



Les meubles ont un nouvel avenir

Le Programme Éco-mobilier a pour objectif de valoriser 80% des meubles usagés collectés en 2017.



BENNE MOBILIER

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier QUELS QUE SOIENT LE TYPE, LE MATÉRIAU, L'ÉTAT.



CHAISES



SIÈGES ET REMBOURRÉS



CUISINE



LITERIE



MEUBLES



JARDIN

Les déchetteries

*Qu'est ce que je fais
de mes déchets ménagers spéciaux?*

Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHETTERIE !



Les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage sont à apporter en déchetterie.

BRICOLAGE & DÉCORATION



CHAUFFAGE, CHEMINÉE
& BARBECUE



ENTRETIEN MAISON



ENTRETIEN PISCINE



ENTRETIEN VÉHICULE



JARDINAGE



Toutes les infos sur : www.mesdechetspecifiques.com



espace
loggy

Les Déchets interdits en déchetterie :



- **Les ordures ménagères :**
dans toutes les communes,
le ramassage s'effectue en
porte à porte.



- **L'amiante, les bouteilles de gaz et les extincteurs :**
ces déchets doivent être
traités spécifiquement par
des professionnels.

Consignes : à rapporter aux revendeurs

Le SMICTOM n'est pas équipé pour collecter certains déchets spécifiques mais vous pouvez contacter le standard du SMICTOM au 02 54 88 58 28 qui vous orientera sur la démarche à suivre.



SMICTOM de Sologne - ZI des Loaitières - 41 600 Nouan Le Fuzelier
Tél. 02 54 88 58 28 - smictomdesologne@orange.fr
www.smictomdesologne.com